

DÉPARTEMENT DU MORBIHAN
VILLE DE GUIDEL

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

L'An Deux Mille Vingt Quatre, le 4 Juillet à 20 H 30, le Conseil municipal, légalement convoqué, s'est réuni en Mairie, en séance ordinaire, sous la Présidence de Monsieur Joël DANIEL, Maire.

Étaient également présents :

Mme Françoise BALLESTER, M. Patrice JACQUEMINOT, Mme Marylise FOIDART, M. Christian GUEGUEN, Mme Laëtitia MELOIS, M. Jacques GREVES, Mme Arlette BUZARE, Mme Anne-Marie GARANGE, M. Franck DUVAL, M. Gwenaël COURTET, M. Georges THIERY, M. Patrice LE STUNFF, Mme Séverine LE FLOCH, M. Patrick GUILBAUDEAU, M. Philippe-Jacques BLESBOIS, M. Alain DESGRE, Mme Annette FREOUX, M. Thierry GAETAN, Mme Maryvonne LE GAL, M. Bernard BASTIER, Mme Chantal DEMANGEON, Mme Estelle MORIO, M. Jean-François SALVAR, M. Pierre-Yves LE GROGNEC, M. Guy DECROIX, M. Régis KERDELHUE, Mme Isabelle LOISEL

Absent (s) excusé(s) ayant donné pouvoir :

Didier LEMARCHAND à Jean-François SALVAR
Jean-Jacques MARTEIL à Jacques GREVES
Annaïg MESTRIC à Gwenaël COURTET
Lucien MONNERIE à Bernard BASTIER
Hugues DEVAUX-MARKOV à Marylise FOIDART

Secrétaire : Mme Marylise FOIDART

Date de la convocation	27 Juin 2024
Date de l'affichage	28 Juin 2024
Nombre de conseillers en exercice	33
Nombre de présents	28
Nombre de votants	33

**2024 71 Décisions prises par le maire en application de l'article
L 2122-18 du CGCT**

Rapporteur : J. Daniel

✓ **Retrait de délégation à un conseiller municipal délégué**

Par arrêté 2024_141 du 5 juin dernier, le Maire a retiré ses délégations à Monsieur Lucien MONNERIE, conseiller municipal délégué à la Mémoire patriotique et à la sécurité.

Ces délégations ont été réparties entre Monsieur Patrick GUILBAUDEAU (mémoire patriotique) et Monsieur Christian GUEGUEN (commissions de sécurité).

Pour extrait conforme,
Guidel, le 5 Juillet 2024
Le Maire,
Joël DANIEL



La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Rennes ou par l'application Télérecours citoyens accessible à partir du site www.telerecours.fr dans un délai de 2 mois à compter de sa publication ou de sa notification.